



BUDGET PRIMITIF 2023

Note explicative

Préambule :

Les activités (compétences) de la Communauté de communes de Belle île en Mer sont retracées au travers de neuf budgets. Au 1^{er} janvier 2023, la compétence du service public de l'assainissement collectif a été transférée au syndicat départemental « Eau du Morbihan », déjà en charge de l'eau potable de l'île, et qui en assure totalement la gestion depuis. Il n'y a donc plus aucun budget annexe du service public de l'assainissement collectif dans la comptabilité de la Communauté de communes.



Sommaire :

Budget principal de la Communauté de communes de Belle île en Mer

Budget annexe des déchets

Budget annexe de l'abattoir

Budget annexe du service public de l'assainissement non collectif

Budget annexe de l'aérodrome

Budget annexe des transports

Budget annexe du dépôt d'hydrocarbures

Budget annexe du centre de secours

Budget annexe de la zone d'activités économiques (ZAE) des Semis

Budget principal de la Communauté de communes de Belle île en Mer

La Communauté de communes de Belle île en Mer est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe les 4 communes de l'île et gère une quarantaine de compétences dans des domaines variés et souvent atypiques. Cette activité est comptabilisée dans 9 budgets : le compte principal et 8 budgets annexes.

Le compte principal de la Communauté de communes finance une grande partie des missions menées par elle, à l'exception stricte de celles menées par les 8 autres budgets.

Ainsi, le budget principal retrace t'il toutes les dépenses et recettes :

- Du siège administratif et de l'administration générale :
 - o Le service juridique
 - o L'ingénierie
 - o La comptabilité
 - o Les ressources humaines
 - o Les assurances
 - o La direction
 - o Le service informatique
 - o Le développement économique (y compris les études agricoles)
 - o La collecte de la taxe de séjour
- Le SISE y compris la maison « France services » et la Mission locale
- La salle Arletty
- Le restaurant scolaire
- Le complexe sportif du Gouerc'h (tennis/terrain de foot/vestiaires/salle omnisport/dojo-gym)
- La maison des associations et une partie d'une des longères de Haute Boulogne
- La collecte du lait
- Logistique (ateliers – service bâtiments – mécanique)
- La fourrière pour les chats et chiens
- Les espaces naturels :
 - o maisons de site :
 - Grand Phare
 - Les poulains (maison du littoral – villa des 5 parties du Monde et fort de Sarah Bernhardt)
 - o Gardes du littoral / ouvriers côtiers
 - o chantier nature et d'insertion
 - o Natura 2000
 - o Le Plan « paysage
- Les chalets SNSM sur les plages
- Les mobiles homes des gendarmes
- La cité de la paix
- Le pôle de l'enfance (centre de loisirs) et de la petite enfance (crèche et relais parents enfants)
- Le développement économique (y compris l'agriculture, aides aux entreprises)
- Le tourisme
- L'assistance sociale aux personnes âgées
- Les jumelages avec Pubnico et Marie-Galante
- Les subventions aux associations
- ...

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget primitif présenté au conseil communautaire a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT	2022
Dépenses	7 269 446,05
Dépenses de l'année	7 269 446,05
Déficit reporté	0,00
Recettes	10 456 702,70
Recettes de l'année	7 435 329,71
Excédent reporté	3 021 372,99
Résultat	3 187 256,65

INVESTISSEMENT	2022
Dépenses	1 170 354,42
Dépenses de l'année	1 170 354,42
Déficit reporté	0,00
Recettes	919 682,61
Recettes de l'année	888 665,49
Excédent reporté	31 017,12
Résultat	-250 671,81

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

002	0,00
011	1 732 062,45
012	3 880 138,00
014	1 060 426,00
022	0,00
023	2 760 878,96
042 675	0,00
6811	531 686,38
65	1 183 532,51
66	706,94
67	30 000,00
68	500,76

TOTAL 11 179 932,00

Recettes

002	2 834 525,95
013	130 253,45
042	654 105,14
70	851 441,00
73	1 330 149,00
731	3 952 747,00
74	1 349 340,00
75	77 369,70
77	0,76

TOTAL 11 179 932,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

001	250 671,81
020	0,00
040	654 105,14
041	0,00
16	9 307,43
20	123 939,00
204	497 785,64
21	582 268,21
23	6 949 702,00
26	20 000,00
27	0,77

TOTAL 9 087 780,00

Recettes

001	0,00
021	2 760 878,96
024	905 000,00
040	531 686,38
041	0,00
10 10222	1 101 000,00
1068	352 730,70
13	2 823 229,00
16	531 989,00
20	0,00
23	0,00
27	81 265,96

TOTAL 9 087 780,00

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les chapitres de dépenses les plus lourds sont au nombre de 3 (par ordre décroissant) :

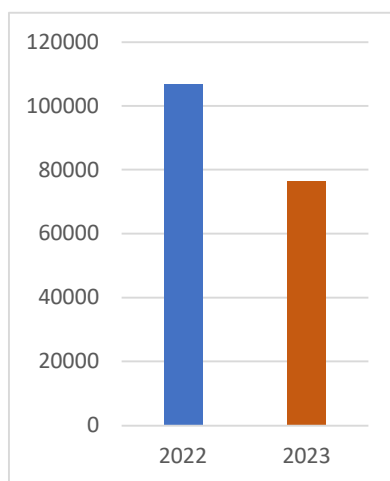
Les charges de personnel et frais assimilés. En 2022, elles ont été estimées à 2 758 944€, puis les crédits ont été augmenté en cours d'année 2022. Au total, les charges de personnel ont représenté une dépense de 2 922 611€. Le budget, en 2023, prévoit une dépense de 3 880 138€ (+ 32.76% par rapport aux dépenses 2022). Le crédit 2023 comprend les augmentations de salaires pour contrer les effets de l'inflation, les rémunérations des agents du pôle de la petite enfance / enfance (gestion directe depuis le 1^{er} septembre 2022) et l'augmentation du point d'indice...

Les charges à caractère général. En 2022, elles ont été prévues lors du vote du budget à 1 685 670€, mais n'a été dépensé que 1 382 447€ au final. Le budget 2023 prévoit une dépense de 1 732 062€ (+ 25.29% par rapport aux dépenses 2022). Ont été pris en compte le fait que la Communauté de communes supporte tous les coûts d'entretien et de maintenance de tous bâtiments qu'elle gère, et particulièrement ceux du pôle de la petite enfance / enfance, (remis aux normes en urgence), mais aussi l'évolution du coût de l'énergie, et celui des denrées alimentaires. Enfin, des études seront menées en 2023, notamment sur la régulation meublés de tourisme, pour un montant estimé à 200 000€.

Les autres charges de gestion courante : les principales dépenses concernent presque exclusivement l'apport du compte principal pour aider 4 des 8 budgets annexes, structurellement déficitaires. En 2022, il a fallu apporter 566 453€ aux budgets annexes du centre de secours et des transports. En 2023, le budget prévoit d'apporter 482 553€ (- 14.81%). Concernant les budgets annexes de l'abattoir et de l'aérodrome, en 2022, le compte principal a apporté 394 507€. Il sera de 382 326€ en 2023 (-3.09%).

<i>Budgets annexes</i>	2022	2023
Abattoir	256 785,00 €	263 202,00 €
Aérodrome	137 722,00 €	119 124,00 €
Centre de secours	345 734,00 €	359 160,00 €
Transports	220 719,00 €	123 393,00 €
TOTAL	962 982,00 €	864 879,00 €

La Communauté de communes a aidé les associations qui interviennent dans son champ de compétence à hauteur de 101 693€ en 2022. La dépense prévue en 2023, est égale 76 399€ (- 24.8%).



Les recettes

Le compte principal présente un excédent cumulé année après année de 2 834 525€ qui servira à financer la réhabilitation du complexe sportif du Gouerc'h.

Les chapitres de recettes les plus importants sont au nombre de 3 (par ordre décroissant) :

Les recettes provenant de la fiscalité sont attendues en 2023 à hauteur de 4 307 386€ (+6.10% par rapport à 2022). La taxe sur les passagers maritimes, dite taxe Barnier, est estimée à 297 750€ (-9.58%), la taxe de séjour (intégralement reversée à l'office de tourisme de Belle île), à 555 000€ (555 984€ en 2022).

Les recettes provenant des dotations, subventions et participations (Etat/Région/département/CAF) : la dotation globale de fonctionnement (DGF) attendue est supérieure de 0.21% à celle encaissée en 2022, soit 467 443€. Les aides de la CAF au fonctionnement du pôle de la petite enfance et de l'enfance devraient être égales, en 2023, à 381 846€ (+ 60.12%).

Les recettes provenant des produits des services, du domaine et ventes diverses (recettes du restaurant scolaire, du pôle de la petite enfance et de l'enfance, de la salle Arletty, des maisons de site, des tennis...) sont estimées à 851 441€ (+ 16.35% par rapport à 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le résultat de la section d'investissement en 2022 est négatif (-250 671€).

Les chapitres de dépenses les plus lourds sont au nombre de 3 (par ordre décroissant) :

Les dépenses liées à la reconstruction du complexe sportif du Gouerc'h : les dépenses sont estimées à de 6 949 702€ en 2023 pour un coût total de 9 295 714 €, subventionnés à 61%.

Les dépenses de renouvellement, d'entretien des immobilisations corporelles (bâtiments intercommunaux et matériels): sont estimées à 582 268€ soit +0.51% par rapport à 2022.

Les dépenses relatives au financement du déploiement de la fibre optique à Belle île, (réalisé par MEGALIS, syndicat régional) sont estimées à 432 785€ pour l'année 2023.

Les recettes

Les chapitres de recettes les plus conséquents sont au nombre de 3 (par ordre décroissant) :

Les subventions attendues de l'Etat, la Région et du Conseil départemental du Morbihan permettront de financer principalement les travaux du complexe sportif du Gouerc'h, mais aussi du plan « vélo » et des mouillages dits écologiques. Elles devraient être égales à 2 823 229€ en 2023.

La Communauté de communes, largement désendettée devra souscrire un emprunt d'un montant de 1,5 million pour compléter les financements nécessaires à la reconstruction du complexe sportif du Gouerc'h.

Le fonds de compensation de la TVA remboursera 1 100 000€ à la Communauté de communes pour les travaux de reconstruction du complexe sportif du Gouerc'h.

Le produit de la vente de la longère de la « Cité de la paix » soit 905 000€.

Budget annexe des déchets

Le budget annexe des déchets est un service public industriel et commercial qui doit obligatoirement s'équilibrer en recettes et en dépenses avec ses propres ressources. Il s'agit ici de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe des déchets a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT

	2022
Dépenses	2 097 205,51
<i>Dépenses de l'année</i>	1 946 786,01
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	2 482 455,71
<i>Recettes de l'année</i>	2 091 246,74
<i>Excédent reporté</i>	391 208,97
Résultat	385 250,20

INVESTISSEMENT

	2022
Dépenses	536 893,30
<i>Dépenses de l'année</i>	360 537,20
<i>Déficit reporté</i>	176 356,10
Recettes	303 362,76
<i>Recettes de l'année</i>	303 362,76
<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	-233 530,54

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
002		0,00
011		2 406 120,00
012		68 090,00
022		0,00
023		147 644,00
042	675	0,00
	681	
	1	186 822,10
65		3 060,00
66		962,30
67		23 154,00
68		6 000,60
TOTAL		2 841 853,00
Recettes		
002		211 989,28

INVESTISSEMENT

Dépenses		
001		233 530,54
020		0,00
040	139	277 997,09
16		19 631,13
20		19 925,00
21		201 624,00
23		0,24
TOTAL		752 708,00
Recettes		
001		0,00
021		147 644,00
024		0,00
040		186 822,10
10	10222	0,00

042		277 997,09		1068	173 260,92
70	703	60 000,00	13		389 908,50
	706	2 002 866,00	16		0,00
74		69 000,00	21		0,48
75		220 000,00	TOTAL		897 636,00
77		0,63			
TOTAL		2 841 853,00			

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les dépenses liées aux charges à caractère général sont les plus lourdes. Elles concentrent les dépenses de collecte, de transport (routier et maritime) et du traitement de l'ensemble des déchets produits sur l'île. Elles sont estimées à 2 406 120€ en 2023, soit une augmentation de la charge de 27.38% (prix des nouveaux marchés, coût de l'énergie et poids de l'inflation...).

Les recettes

Pour pouvoir faire face aux charges du service, les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 2023 ont été augmentés permettant de lever 2 002 866€. Les recettes complémentaires proviennent de l'excédent dégagé en 2022 soit 211 898€, et de l'aide apportée par les éco-organismes à hauteur de 220 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le résultat 2022 était déficitaire en raison des travaux sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (centre d'enfouissement à Chubiguer). Il est donc reporté en 2023 et est égal à 233 530€

Les dépenses 2023 seront notamment dédiées à l'achat d'un nouveau logiciel pour gérer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, et à l'achat de nouvelles bennes pour répondre aux objectifs des extensions de consigne de tri pour un montant de 221 549€.

Les recettes

Les recettes 2023, soit 389 908€, proviennent des subventions obtenues auprès de l'Etat et du Conseil régional pour financer les travaux de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Chubiguer.

Budget annexe de l'abattoir intercommunal

Le budget annexe de l'abattoir intercommunal est un budget à caractère industriel et commercial qui est structurellement déficitaire et est aidé chaque année par le compte principal de la Communauté de communes.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe de l'abattoir intercommunal a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	2022		2022
Dépenses	305 197,90	Dépenses	151 971,31
<i>Dépenses de l'année</i>	305 197,90	<i>Dépenses de l'année</i>	99 871,18
<i>Déficit reporté</i>	0,00	<i>Déficit reporté</i>	52 100,13
Recettes	329 752,94	Recettes	89 218,49
<i>Recettes de l'année</i>	329 752,94	<i>Recettes de l'année</i>	89 218,49
<i>Excédent reporté</i>	0,00	<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	24 555,04	Résultat	-62 752,82

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses			Dépenses		
002		0,00	001		62 752,82
011		186 298,00	040		19 013,00
012		68 751,00	042		0,00
022		0,00	16		78 969,68
042		72 618,39	20		0,00
65		100,00	21		34 106,00
66		6 247,36	23		0,50
67		200,00	TOTAL		194 842,00
68		0,25			
TOTAL		334 215,00	Recettes		
Recettes			001		0,00
002		0,00	040		72 618,39
042		19 013,00	041		0,00
70		52 000,00	10		24 555,04
75		0,00	13		0,00
77 774		263 202,00	16		97 668,57
TOTAL		334 215,00	TOTAL		194 842,00

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

La moitié des dépenses de la section de fonctionnement sont des charges à caractère général. La dépense la plus forte est celle de l'équarrissage estimée à 60 000€. L'abattoir est en service depuis plus de 10 ans et il faut entretenir le bâtiment et le matériel industriel. Une somme de 50 000€ a été prévue. De plus, l'activité nécessite bon nombre de contrôles obligatoires et de maintenance, dont le coût a été estimé à 23 000€. Enfin, les agents bénéficient de formations continues dont le montant a été fixé à 11 400€ en 2023.

Les charges de personnel sont estimées à 68 751€, la réglementation fixant autoritairement le nombre d'opérateurs présents à chaque abattage.

Les recettes

Les recettes proviennent de la production de l'abattoir : abattage d'agneaux essentiellement, mais aussi de veaux, de porcs et de caprins). Les tonnages baissant un peu plus chaque année, la recette a été estimée à 52 000€.

Ces recettes sont largement insuffisantes et c'est le compte principal qui, par son apport de 263 202€ équilibre le budget prévisionnel 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le résultat 2022 était déficitaire (-62 752€)

Les principales dépenses 2023 consisteront à continuer à rembourser l'emprunt souscrit lors de la construction de l'abattoir pour un montant de 78 969€. De nouveaux aménagements ont été demandés au sein de l'abattoir par les services de l'Etat et ont été estimés à 34 106€.

Les recettes

Une partie de l'excédent de fonctionnement a été basculé en section d'investissement et constitue ainsi une recette de 24 555€ permettant de financer les dépenses d'investissement citées au paragraphe précédent.

Budget annexe du service public de l'assainissement non collectif

Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif est un service public industriel et commercial qui doit obligatoirement s'équilibrer en recettes et en dépenses avec ses propres ressources, grâce à sa redevance.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT

	2022
Dépenses	69 149,91
<i>Dépenses de l'année</i>	69 149,91
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	107 829,83
<i>Recettes de l'année</i>	92 507,35
<i>Excédent reporté</i>	15 322,48
Résultat	38 679,92

INVESTISSEMENT

	2022
Dépenses	0,00
<i>Dépenses de l'année</i>	0,00
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	42 986,91
<i>Recettes de l'année</i>	440,70
<i>Excédent reporté</i>	42 546,21
Résultat	42 986,91

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
002	0,00	001	0,00
011	134 257,00	040	0,00
012	5 458,00	041	0,00
022	0,00	16	0,00
023	0,00	20	0,00
042	340,30	21	0,00
65	23 050,00	45	0,00
67	200,00	27	0,00
68	0,70	TOTAL	0,00
TOTAL	163 306,00		
Recettes		Recettes	
002	38 679,92	001	42 986,91
042	0,00	021	0,00
70	123 426,00	040	340,30
74	0,00	041	0,00
75	1 200,00	10 1068	0,00
77	0,08	13	0,00
TOTAL	163 306,00	16	0,79
		27	0,00
		45 45821	0,00
		45822	0,00
		TOTAL	43 328,00

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les 3/4 des dépenses de la section de fonctionnement sont des charges à caractère général. La dépense la plus forte est le paiement de la prestation payée à l'entreprise SAUR chargée de l'ensemble des contrôles des assainissements non collectifs pour un montant estimé à 119 375€.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a indûment versé à la Communauté de communes une subvention de 23 050€ qu'il faudra rembourser en 2023.

Les recettes

L'exercice 2022 a dégagé un excédent de 38 679€.

La principale recette provient de la redevance payée par les usagers du service. Elle est estimée à 92 750€.

Les contrôles effectués pour le compte des usagers génèrent une recette estimée à 30 676€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Aucune dépense n'est prévue.

Les recettes

Le résultat de l'année 2022 est positif (+42 986€)

Aucune nouvelle recette.

Budget annexe de l'aérodrome

Le budget annexe de l'aérodrome est un budget à caractère industriel et commercial qui est structurellement déficitaire et est aidé chaque année par le compte principal de la Communauté de communes.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe de l'aérodrome a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT

	2022
Dépenses	210 249,29
<i>Dépenses de l'année</i>	210 249,29
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	232 079,03
<i>Recettes de l'année</i>	231 338,93
<i>Excédent reporté</i>	740,10
Résultat	21 829,74

INVESTISSEMENT

	2022
Dépenses	1 191,99
<i>Dépenses de l'année</i>	1 191,99
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	550 811,86
<i>Recettes de l'année</i>	47 671,55
<i>Excédent reporté</i>	503 140,31
Résultat	549 619,87

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
002	0,00	001	0,00
011	125 523,00	040	4 850,30
012	59 798,00	16	0,00
022	0,00	20	0,00
023	0,00	21	22 637,70
042	47 961,55	TOTAL	27 488,00
65	5,97		
66	0,00		
68	50,48		
TOTAL	233 339,00		
Recettes		Recettes	
002	21 829,74	001	549 619,87
013	14 084,77	021	0,00
042	4 850,30	040	47 961,55
70	68 000,00	10	0,00
75	5 450,00	13	0,58
77	119 124,00	TOTAL	597 582,00
78	0,19		
TOTAL	233 339,00		

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Deux gros postes de dépenses :

- les dépenses à caractère général sont estimées à 125 523€ en 2023. La dépense principale est celle de l'achat d'essence dite AVGAS (aviation gasoline) distribuée par la station de carburant de l'aérodrome et qui génère des recettes.
- Les charges de personnel (1 responsable + 1 saisonnière pendant 6 mois) sont estimées à 59 798€.

Les recettes

L'exercice 2022 a dégagé un excédent de 21 829€.

Les diverses ventes (essence/boissons/taxes d'atterrissage et de stationnement...) devraient permettre d'encaisser 68 000€ en 2023 (68 403€ en 2022). Les recettes attendues grâce à la location d'emplacements pour le stationnement de quelques avions dans les deux hangars sont estimées à 5 450€.

Le compte principal de la Communauté de communes apportera son soutien au budget annexe déficitaire à hauteur de 119 124€ (-13.5% par rapport à 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Une seule dépense prévue en 2023, il s'agit de poser un nouveau chaîneau entre les deux hangars existants (22 000€).

Les recettes

Le résultat de l'année 2022, cumul d'excédents reportés d'une année sur l'autre, est positif (+549 619€).

Budget annexe du dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne

Le budget annexe du dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne est un service public industriel et commercial qui doit obligatoirement s'équilibrer en recettes et en dépenses avec ses propres ressources, grâce à sa redevance.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe du dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT

	2022
Dépenses	110 311,45
<i>Dépenses de l'année</i>	110 311,45
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	114 343,00
<i>Recettes de l'année</i>	114 343,00
<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	4 031,55

INVESTISSEMENT

	2022
Dépenses	302 847,19
<i>Dépenses de l'année</i>	61 074,00
<i>Déficit reporté</i>	241 773,19
Recettes	160 331,48
<i>Recettes de l'année</i>	160 331,48
<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	-142 515,71

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
002	0,00	001	142 515,71
011	38 421,00	040	19 596,00
012	2 511,00	16	0,00
022	0,00	20	120 000,00
023	202 136,00	23	600 000,29
042	67 623,00	TOTAL	882 112,00
65	0,00	Recettes	
66	0,00	001	0,00
67	0,00	021	202 136,00
TOTAL	310 691,00	040	67 623,00
Recettes		10	102 455,55
002	0,00	13	332 450,00
042	19 596,00	16	177 447,45
74	0,00	TOTAL	882 112,00
75	291 095,00		
77	0,00		
TOTAL	310 691,00		

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Deux gros postes de dépenses :

- La location d'une unité de récupération des vapeurs d'essence qui, lors des dépotages du pétrolier « l'Anatife » dans le port de Le Palais, sécurise les opérations de déchargement du carburant dans les camions, et ce jusqu'à la réhabilitation du pipeline qui relie le quai au dépôt de Haute Boulogne (32 643€).
- La section de fonctionnement a prévu d'apporter 202 136€ à la section d'investissement pour financer les travaux de réhabilitation du pipeline hors service.

Les recettes

Le produit de la redevance collectée auprès des usagers du service devrait être de 291 095€ en 2023.

Cette redevance est composée ainsi :

- la partie variable est incluse dans le prix payé à la pompe par les usagers et reversée à la Communauté de communes pour financer les charges du dépôt. Le nombre de m³ de carburant distribué en 2023 a été estimé à 3 695m³ et la redevance a été fixée à 78.51€/m³ soit 0.785€ par litre vendu.

- La seconde est fixe et égale à 1 000€/an.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le résultat d'investissement 2022 est négatif (-142 515€).

Une seule dépense prévue au budget 2023, mais très lourde. C'est celle des travaux de la réhabilitation du pipeline, hors service depuis 2019. Les services de l'Etat pressent la Communauté de communes à reconstruire le pipeline le plus rapidement possible pour mettre fin aux opérations de dépotage alternatifs sur le port. Les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux ont été estimés en totalité à 1 200 000€. La moitié payée en 2023, et l'autre moitié en 2024.

Les recettes

Le conseil départemental du Morbihan soutient la Communauté de communes en apportant une subvention de 320 450€. La Région devrait apporter son aide également, à raison de 12 000€.

La section de fonctionnement aidera à hauteur de 202 136€ (Cf.ci-dessus).

Il est prévu de recourir à l'emprunt, si nécessaire, pour un montant de 177 447€.

Budget annexe des transports

Le budget annexe de l'aérodrome est un budget à caractère administratif qui est structurellement déficitaire et est aidé chaque année par le compte principal de la Communauté de communes.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe des transports a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Le compte administratif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT

	2022
Dépenses	442 153,81
<i>Dépenses de l'année</i>	442 153,81
<i>Déficit reporté</i>	0,00
Recettes	532 229,54
<i>Recettes de l'année</i>	532 229,54
<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	90 075,73

INVESTISSEMENT

	2022
Dépenses	379 453,18
<i>Dépenses de l'année</i>	12 968,00
<i>Déficit reporté</i>	366 485,18
Recettes	333 157,40
<i>Recettes de l'année</i>	333 157,40
<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	-46 295,78

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
002	0,00	001	46 295,78
011	419 069,00	040	12 968,00
012	11 824,00	20	0,00
022	0,00	21	0,00
023	0,00	23	0,22
042	25 936,00	TOTAL	59 264,00
65	0,00		
67	0,00		
TOTAL	456 829,00		
Recettes		Recettes	
002	43 779,95	001	0,00
042	12 968,00	040	25 936,00
70	0,00	10	46 295,78
74	208 548,00	13	0,00
75 7552	123 393,00	16	0,22
7588	68 140,05	TOTAL	72 232,00
TOTAL	456 829,00		

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

La dépense principale, qui représente 84% des dépenses totales de fonctionnement, est la rémunération du délégataire à qui la Communauté de communes a confié la gestion de ce service public, la société « Les cars bleus ». Il assure le transport touristique, le « Belle Ile Bus », le transport scolaire (écoliers et collégiens), et le transport à la demande. La dépense est estimée, selon le contrat en cours, à 387 663€.

Les recettes

L'exercice 2022 a dégagé un excédent de 43 779€.

La Région Bretagne subventionne largement le service public de transport (208 547€).

Le délégataire paie une redevance d'occupation pour les locaux qu'il occupe dans les ateliers de la Communauté de communes à Bordilla (1 500€), et devrait reverser 66 351€ au titre de la clause d'intéressement (exercice 2022) prévue au contrat.

Le compte principal de la Communauté de communes apportera son soutien au budget annexe déficitaire à hauteur de 123 393€ (-44% par rapport à 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le résultat de l'année 2022 est négatif (-46 295€).

Aucune dépense prévue en 2023.

Les recettes

Aucune nouvelle recette.

Budget annexe du centre de secours

Le budget annexe du centre de secours est un budget à caractère administratif qui est structurellement déficitaire et est aidé chaque année par le compte principal de la Communauté de communes.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe du centre de secours a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif du budget primitif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	2022		2022
Dépenses	426 609,96	Dépenses	262 507,50
<i>Dépenses de l'année</i>	426 609,96	<i>Dépenses de l'année</i>	63 822,00
<i>Déficit reporté</i>	0,00	<i>Déficit reporté</i>	198 685,50
Recettes	427 802,88	Recettes	115 965,99
<i>Recettes de l'année</i>	427 802,88	<i>Recettes de l'année</i>	115 965,99
<i>Excédent reporté</i>	0,00	<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	1 192,92	Résultat	-146 541,51

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
002	0,00	001	146 541,51
011	42 560,00	040	63 822,00
012	6 763,00	16	0,00
022	0,00	21	3 400,00
023	0,00	23	0,49
042	104 342,00	TOTAL	213 764,00
65	287 317,00		
66	0,00	Recettes	
67	0	001	0,00
TOTAL	440 982,00	021	0,00
		040	104 342,00
Recettes		10	1 192,92
002	0,00	13	0,00
042	63 822,00	16	108 229,08
74	18 000,00	TOTAL	213 764,00
75	359 160,00		
77	0,00		
TOTAL	440 982,00		

II. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

La principale dépense est la participation obligatoire de la Communauté de communes au Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56), soit 287 317€ (+3.94%) par rapport à 2022).

L'entretien de la nouvelle caserne (entretien/réparations/contrôles réglementaires) va coûter 42 650€ en 2023 (+5.7% par rapport à 2022).

Les recettes

Le SDIS 56 aide la Communauté de communes en lui versant 18 000€ au titre de l'allocation de casernement.

C'est le compte principal qui apporte l'équilibre en versant à ce budget annexe, 359 160€ (+3.88% par rapport à 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Le résultat de l'année 2022 est négatif (-146 541€).

Une seule dépense prévue en 2023, l'achat d'un nouveau projecteur extérieur (3 400€).

Les recettes

Aucune nouvelle recette.

Budget annexe de la zone d'activités économiques (ZAE) des Semis

Le budget annexe de la zone d'activités économiques des Semis retrace les opérations liées aux ventes des terrains encore disponibles.

I. SYNTHÈSE DU BUDGET

Le budget annexe de la zone d'activités économiques des Semis a été présenté au conseil communautaire et a été adopté le 28 mars 2023 pour l'exercice 2023.

Pour rappel,

Le compte administratif du budget primitif 2022 était le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	2022		2022
Dépenses	168 738,28	Dépenses	21 121,54
<i>Dépenses de l'année</i>	168 738,28	<i>Dépenses de l'année</i>	0,00
<i>Déficit reporté</i>	0,00	<i>Déficit reporté</i>	21 121,54
Recettes	231 919,73	Recettes	54 985,56
<i>Recettes de l'année</i>	165 186,00	<i>Recettes de l'année</i>	54 985,56
<i>Excédent reporté</i>	66 733,73	<i>Excédent reporté</i>	0,00
Résultat	63 181,45	Résultat	33 864,02

Le budget primitif 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
002	0,00 €	001	0,00
011	47 428,51 €	040	0,00
042	47 401,74 €	16	81 265,76
65	29 379,70 €	TOTAL	81 265,76
TOTAL	124 209,95 €		
Recettes		Recettes	
002	63 181,45	001	33864,02
042	0,00	16	0,00
70	61 018,50	040	47 401,74
75	10,00	TOTAL	81 265,76
TOTAL	124 209,95		

II.

III. BUDGET DETAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Si les terrains qui restent à vendre le sont en fin de l'année 2023, 41 107€ (19.20€/m²) seront remboursés à la commune de Sauzon, à qui la Communauté de communes a racheté les terrains quand la compétence est devenue intercommunale. Il reste quelques travaux d'aménagement de la zone à mener, une dépense de 5 621€ est prévue.

Les recettes

Le résultat de l'année 2022 est positif (+63 181€).

Si les terrains qui restent à vendre le sont en fin de l'année 2023, la Communauté de communes encaissera 61 018€ (28.50€/m²).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Aucune nouvelle dépense.

Les recettes

Le résultat de l'année 2022 est positif (+33 864€).

Aucune nouvelle recette.